

**Conseil d'administration  
Séance du 11 mai 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 22/2026	RESSOURCES HUMAINES Calendrier universitaire
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 27 avril 2026,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) adopte le calendrier universitaire 2026-2027 et les périodes de fermetures administratives 2026-2027.

Document annexé.

A Saint Etienne le 12 mai 2026  
Président du Conseil d'Administration  
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON



POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0

## Calendrier universitaire 2026-2027

L'Université Jean Monnet adopte un calendrier universitaire général annuel fixant notamment :

- > Les dates des congés universitaires obligatoires et facultatifs,
- > Les dates limites de début et de fin de l'année universitaire.

Ce calendrier est applicable à toutes les formations, à l'exception des formations en alternance, de l'internat de médecine et des formations délocalisées. Chaque Faculté, Ecole ou Institut<sup>1</sup> propose son calendrier pédagogique propre et ceux de ses formations, dans le respect de celui-ci.<sup>2</sup>

<b>Début de l'année universitaire</b>	<b>1<sup>er</sup> septembre 2026</b> Pré-rentrees possibles à partir de la réouverture de l'université <i>Les règlements des études précisent le calendrier pédagogique de chacune des formations (dont journées d'accueil, début et fin des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées pour chaque semestre, périodes des examens, période de stages, jurys, ...)</i>
<b>Vacances de Toussaint</b> Facultatives <sup>3</sup>	<b>Semaine 44</b> Du dimanche 25 octobre au dimanche 01 novembre 2026 (inclus)
<b>Vacances de Noël<sup>6</sup></b>	<b>Semaines 52-53</b> Du dimanche 20 décembre au dimanche 03 janvier 2027 (inclus)
<b>Vacances d'Hiver</b> Facultatives <sup>2</sup>	<b>Semaine 8</b> Du dimanche 21 février au dimanche 28 février 2027 (inclus)
<b>Vacances de Printemps</b> Facultatives <sup>2</sup>	<b>Semaine 16</b> Du dimanche 18 avril au dimanche 25 avril 2027 (Inclus)
<b>Fin de l'année universitaire</b> Et des activités pédagogiques susceptibles d'être évaluées (stages inclus <sup>4</sup> )	<b>31 août 2027</b> Dérogations possibles pour fins de cursus à Bac+5, programmes internationaux et formations en alternance sous statut salarié  <i>Les règlements des études précisent les dates de clôture des opérations de scolarité (dont soutenances éventuelles et jurys) qui ne peuvent pas excéder de plus de quinze jours la date de fin de l'année universitaire.</i>

Ce calendrier ne préjuge d'éventuelles mesures de fermeture de l'Université lors de « ponts » encadrant certains jours fériés.

<sup>1</sup> L'expression « Faculté(s), Ecole(s) et/ou Institut(s) » intègre aussi dans tout le document le Département d'Etudes Politiques et Territoriales (DEPT) et l'Ecole d'Economie de Saint-Etienne (SE<sup>2</sup>).

<sup>2</sup> Les diplômes co-accrédités pourront déroger, si nécessaire, en cas de divergence des plannings entre les établissements partenaires.

<sup>3</sup> Selon calendriers des facultés, des écoles et des instituts.

<sup>4</sup> Dans tous les cas de figure, aucune convention de stage ne peut être signée avec une date de fin au-delà de celle de l'année universitaire arrêtée par l'Université. Si le jury est prévu avant la fin de l'année universitaire arrêtée par l'Université, c'est la date du jury qui définit la date limite de durée des conventions de stage.

## FERMETURES ADMINISTRATIVES 2026-2027

<b>FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET</b>	
<b>Vacances de Noël</b>	Du mardi 22 décembre 2026 au soir au dimanche 3 janvier 2027 (inclus) <sup>5</sup>
<b>Pont du Vendredi 7 mai 2027</b>	Du mercredi 5 mai au soir au dimanche 9 mai 2027 au soir
<b>Fermeture estivale<sup>6</sup></b>	Du samedi 24 juillet 2027 au mercredi 18 août 2027 au soir

<sup>5</sup> Calendrier particulier pour le SCD et adaptation possible pour les services assurant la clôture de l'exercice

<sup>6</sup> Un effectif de présence minimum pourra être mis en place sur le Campus Santé à compter du lundi 17 août sous la responsabilité du Directeur de Campus Santé afin d'accueillir au mieux les étudiants de 1ère année.